

**ARRETE N° 2025/GRH/063
DE MONSIEUR LE MAIRE
ANNULE ET REMPLACE
ARRETE N°2025/GRH/052
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE 2025**

Le Maire de Camaret sur Aigues

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°2021/GRH/227 en date du 27 avril 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er mai 2021

Vu le tableau des emplois permanents de la commune ;

Vu le protocole d'avancement de carrière,

Considérant l'arrêté n°2025/GRH/052 portant tableau annuel d'avancement de grade 2025 comportant des erreurs de grade actuel dans la filière animation,

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2025/GRH/052 en date du 06 mars 2025 portant tableau annuel d'avancement de grade 2025.

Article 2 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Catégorie C

Filière technique – Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom Agent	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
CHAMBAUT Alexandre	Adjoint technique territorial	01/11/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 2

Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

Total : 1

Catégorie C

Filière Animation – Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux

Avancement au grade de : Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom Agent	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
NEGRON Christelle	Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
MONNIER Laurence	Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025
CANO Sonia	Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 1

Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 3

Nombre d'hommes : 0

Total : 3

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Vaucluse qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage.

Fait à Camaret sur Aigues, le 18 mars 2025

Le Maire

Philippe de BEAUREGARD



Acte certifié exécutoire

Dès sa réception en Préfecture le :

Et/ou sa notification le :

Signature de l'agent: